



Genève, le 17 janvier 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département des infrastructures et des Autoroutes et tunnel du Mont Blanc

Voie réservée au covoiturage de la douane de Thônex-Vallard: premier bilan très encourageant et prolongation de l'expérimentation

Une étude menée un an après la mise en service de la voie dédiée aux covoitureurs prouve la pertinence du projet. Le nombre de véhicules accueillant au moins deux personnes a progressé de 2% le matin, tandis que les temps de parcours pour traverser la frontière se sont raccourcis, jusqu'à quatre minutes pour les covoitureurs selon la congestion. Ainsi, avec l'accord des autorités françaises et suisses, le Canton et ATMB vont prolonger pendant deux ans cette expérience inédite en Europe. Par ailleurs, des adaptations seront prochainement réalisées pour améliorer la progression des lignes de bus régulières sur la plateforme douanière.

Le 8 octobre 2018, le Canton et ATMB ont créé la 1^{re} voie de covoiturage sur autoroute, binationale et avec passage de douane. La voie de gauche initialement réservée aux pendulaires transfrontaliers est devenue une voie dédiée uniquement aux véhicules occupés par au moins deux personnes. Ce passage facilité et plus rapide a pour objectif de récompenser les covoitureurs et ainsi d'encourager cette pratique visant à diminuer le nombre de véhicules sur la route et les congestions. En parallèle, pour conserver la capacité d'accueil de la douane pour l'ensemble de ses usagers, y compris ceux voyageant seuls, une voie supplémentaire est ouverte pendant les heures de pointe. L'expérience se révèle très positive.

Une étude indépendante menée par le bureau CEREMA à l'automne 2019 met en effet en lumière l'efficacité de la voie dédiée au covoiturage à la douane de Thônex-Vallard. Les observations montrent qu'aux heures de pointe du matin, la part de véhicules transportant au moins deux personnes est passée de 10,8% en 2017, à 12,9% aujourd'hui dans le sens France - Suisse. Le soir, dans le sens Suisse – France, la part des covoitureurs est passée de 14,6% à 14,9%.

L'encouragement au covoiturage n'est pas l'unique vertu des nouveaux aménagements. En effet, les temps de parcours pour traverser la douane se sont raccourcis depuis octobre 2018, jusqu'à quatre minutes en moins pour les covoitureurs lors des congestions. Le nouvel aménagement a également participé à réduire de 35% le nombre de bouchons qui ont pu se former sur l'autoroute en amont de la douane. Un résultat d'autant plus encourageant que le trafic global enregistré sur la plateforme a progressé dans le même temps de 10%.

«Ce bilan positif est la preuve que lorsque nous mettons à disposition des usagers des solutions innovantes qui répondent à leurs besoins, le succès est au rendez-vous» se réjouit M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du DI. «Ainsi, je suis convaincu qu'il est nécessaire de poursuivre le développement de mesures qui encouragent le covoiturage,

notamment dans une perspective de complémentarité avec le Léman Express.» Président d'ATMB, M. Thierry Repentin ajoute: «Nos équipes ont la conviction, depuis longtemps, que le covoiturage est un outil essentiel pour améliorer l'efficacité du système de transport. Aussi, nous agissons pour proposer à nos clients des services nouveaux de covoiturage qui les aident à changer leurs habitudes, qui leur font gagner du temps, de l'argent, et qui répondent à leurs aspirations profondes de voir diminuer le nombre de véhicules en Haute-Savoie.»

Par ailleurs, un sondage réalisé auprès des automobilistes montre que les usagers accueillent favorablement le dispositif. En effet, 26% des quelque 600 personnes ayant répondu au questionnaire disent pratiquer davantage le covoiturage depuis la mise en service de la voie dédiée. 39% des covoitureurs affirment que leur pratique du covoiturage a été déclenchée par les nouvelles installations.

En parallèle, la grande majorité des personnes interrogées pointent le trop grand nombre d'autosolistes qui empruntent la voie covoiturage sans en avoir le droit (entre 8% et 13% selon l'heure et le sens de déplacement); elles appellent ainsi à des contrôles plus fréquents. Pour rappel, seules les forces de l'ordre françaises sont autorisées à verbaliser les contrevenants qui s'exposent à une amende de 22 euros. Ce montant passera à 135 euros lorsque la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) sera applicable.

Ces résultats ont encouragé l'Office fédéral des routes et le Ministère français de l'Intérieur à se prononcer en faveur de la prolongation du test de deux ans demandée par le Canton et ATMB. Ce test devait initialement se terminer à la fin du mois de septembre 2019. Le délai supplémentaire de deux ans permettra de poursuivre l'analyse des effets de la mesure et de travailler à sa pérennisation tout en visant à accroître ses impacts.

Enfin, afin d'encre encore améliorer l'efficacité du dispositif, d'ici au printemps des ajustements seront réalisés au niveau de la voie de covoiturage pour la rendre accessible aux bus de la ligne T74 et faciliter leur passage de la douane. Les travaux seront effectués pendant les heures où la voie de covoiturage est fermée au trafic, ils n'auront aucun impact sur la circulation.

Pour tout complément d'information:

Pour le DI: Chrystelle Charat, directrice de l'unité développement et prospective, office cantonal des transports, T. +41 22 546 78 27, chrystelle.charat@etat.ge.ch

Pour ATMB: Céline Coudurier, direction de la Communication ATMB, T. +33 4 50 25 20 51 ou +33 6 74 40 41 11, celine.coudurier@atmb.net